



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

développement

Question écrite n° 48860

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la nécessité qu'il y aurait de valoriser davantage l'éducation physique et sportive (EPS) au sein du système éducatif. Pour déployer pleinement ses objectifs - développement personnel, santé, équilibre (...) - l'EPS exige plusieurs séances par semaine, chose que ne permet pas la faiblesse actuelle de ses horaires. D'où la démarche engagée par de nombreux enseignants en éducation physique et sportive notamment pour : la mise en place à l'école primaire d'une EPS de qualité assurée par des enseignants qualifiés ; la généralisation progressive des 4 heures d'EPS dans les collèges ; le démarrage d'une voie spécifique conduisant à un baccalauréat à option EPS ; l'application des 4 heures d'EPS pour les élèves en BEP ; le développement de l'enseignement de l'EPS dans l'enseignement supérieur. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il compte prendre en faveur du développement de l'enseignement de l'EPS.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48860

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 2000, page 4084